

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 2 octobre 2013 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1324717A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Amandine DELAPORTE, épouse BENJELLOUN, est recrutée au grade de lieutenant (premier échelon) en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi à temps plein de psychologue, conseil en recrutement et de gestion des compétences au sein du groupe régional d'évaluation de la région de gendarmerie de Nord - Pas-de-Calais – zone de défense et de sécurité Nord –, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 4 septembre 2013 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense (NOR : INTJ1322627A).

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY